



RÉGION ACADÉMIQUE  
BRETAGNE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Cabinet

Rennes, le mardi 25 février 2020

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

## Objet : Dispositions relatives au coronavirus COVID-19

Depuis la découverte d'un nouveau coronavirus, désormais dénommé « COVID-19<sup>1</sup> » par les autorités sanitaires internationales et, depuis la déclaration de l'organisation mondiale de la santé (OMS) qui annonçait, le 30 janvier 2020, une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI), la France n'a cessé de mobiliser l'ensemble des administrations dans une stratégie coordonnée visant à limiter sa propagation sur le territoire français.

La situation sanitaire du pays est suivie au plus haut niveau de l'État et les différents contrôles sont assurés par les services du ministère des Solidarités et de la Santé, au niveau national et au sein des Agences Régionales de Santé (ARS) sur le territoire.

Compte-tenu du caractère très évolutif de l'épidémie de COVID-19, les recommandations du ministère des Solidarités de la Santé ont été mises à jour pour les personnes de retour de zone d'exposition.

### Pour les personnes revenant des zones à risque

Le Ministère des Solidarités et de la Santé émet des recommandations pour les personnes revenant de **Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie.**

Dans les 14 jours suivant le retour, les mesures suivantes sont préconisées par le MSS :

- Surveillez votre température 2 fois par jour ;
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;
- Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en face d'une autre personne et lorsque vous devez sortir ;
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- Evitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;
- Evitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ;
- Evitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...).
- Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...)

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer les personnes sont invités à :

- Contacter rapidement le SAMU centre 15 en signalant le voyage ;
- Eviter tout contact avec votre entourage et conservez votre masque ;
- Ne pas se rendre directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital.

Dossier suivi par  
Cabinet du Recteur

Téléphone  
02 23 21 73 01

Télécopie  
02 23 21 77 54

[Ce.cab@ac-rennes.fr](mailto:Ce.cab@ac-rennes.fr)

96, rue d'Antrain  
CS 10503  
35705 Rennes  
cedex 7

Site internet  
[www.ac-rennes.fr](http://www.ac-rennes.fr)

<sup>1</sup> Jusqu'à présent dénommé « 2019-nCoV »

En conséquence et sur les recommandations du Ministère des Solidarités et de la Santé, les enfants qui reviendraient de ces destinations, ne doivent pas être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée pendant les 14 jours qui suivent leurs retours. Ils sont soumis aux mêmes préconisations que celles rappelées ci-dessus.

De même, les personnels relevant du ministère de l'Education nationale et de la jeunesse doivent être soumis aux mêmes préconisations, dès lors qu'ils reviennent des zones à risque.

### Pour les personnes pensant se déplacer vers les zones à risque

En France, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) recommande de reporter tout déplacement vers la Chine qui ne revêt pas un caractère essentiel.

La fiche « conseils aux voyageurs » relative à l'Italie, décrit les restrictions prises par les autorités italiennes en Lombardie et en Vénétie.

Tenant compte de ce contexte, le ministère de l'Education nationale et de la jeunesse demande donc à ses établissements de reporter tout voyage scolaire en Chine et leur recommande de :

- Reporter tout voyage scolaire vers l'Italie du nord compte tenu des restrictions mises en place localement (Lombardie et Vénétie)
- Concernant les voyages en Italie hors des zones de restriction (Lombardie et Vénétie), il convient de se rapprocher de l'établissement partenaire afin de connaître les dispositions locales qui découleraient des mesures prises par le gouvernement italien
- Reconsidérer la pertinence de tous les voyages scolaires vers les zones d'exposition
- Différer de 14 jours, période correspondant à la période d'incubation du virus, l'accueil des écoliers, collégiens, lycéens et enseignants de retour des zones d'exposition
- Procéder parallèlement aux inscriptions des élèves scolarisés en Chine et revenant de ce pays dans le respect des procédures ordinaires en étudiant la question des certificats de radiation avec compréhension

Par ailleurs, je vous rappelle que sont à votre disposition :

- le site d'information du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- les conseils aux voyageurs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>
- la FAQ de l'OMS : <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>

Pour le grand public, le ministère des Solidarités et de la Santé a mis en place un **numéro vert (0 800 130 000)** ouvert de 09h00 à 19h00, sept jours sur sept afin d'apporter tout renseignement sur le coronavirus. Pour rappel, cette plateforme téléphonique n'est toutefois pas habilitée à dispenser des conseils médicaux qui sont assurés par les SAMU-centres 15.

Le Rectorat de Rennes met à disposition deux référents pour toute question portant sur la mise en place des recommandations en les personnes du **docteur Catherine Burgazzi, médecin conseiller technique auprès du recteur** et de **Madame Isabelle Chauvet, Infirmière conseillère technique auprès du recteur** et dont vous trouverez les coordonnées ci-contre.

Enfin, je vous invite à me signaler toute situation d'exposition potentielle des élèves et des personnels de votre établissement au Coronavirus. J'attire votre attention sur le caractère évolutif de ces recommandations et je reviendrai vers vous si nécessaire pour vous tenir informer.

Emmanuel ETHIS